ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

SAN SALVADOUR

HÔPITAL SAN SALVADOUR

4312, route de l'Almanarre
BP 30080 - 83407 HYÈRES Cédex

Secrétariat : 04 94 38 01 49
Télécopie : 04 94 38 09 35
sandrine.curnier-hilario@ssl.aphp.fr

LA DIRECTRICE

SECURITE GENERALE

Hyères, le 1er juillet 2010

Objet : Procédure visant à préciser les organisations de la sécurité générale de l'établissement.

Il me paraît nécessaire de préciser les modalités organisationnelles de notre établissement, pour parfaire notre dispositif de sécurité générale. Cette procédure a été validée par le Responsable Sécurité et le Secrétaire du CHSCT.

1. **Signalement**
   Les signalements doivent être effectués soit directement auprès du service Sécurité durant les heures de présence des agents de sécurité, soit auprès de la Loge-Standard, les soirs, nuits, samedi, dimanche et jours fériés.
   Dans l'enceinte ou à proximité de l'établissement, toute personne constatant un risque potentiel doit être encouragée à le signaler, plus encore en période nocturne (bruit significatif d'une intrusion, personne inconnue ou non reconnaissable en situation suspecte) en indiquant le maximum d'éléments d'information.

2. **Alerte**
   Le service Sécurité ou la Loge-Standard alertent immédiatement le Directeur ou l'Administrateur de garde ; ainsi que la personne de garde technique, les soirs, nuits, samedi, dimanche et jours fériés. Les éléments d'information signalés devront être retransmis en totalité.

3. **Intervention**
   Sous la responsabilité du Directeur ou de l'Administrateur de garde et avec son accord, les services de police seront contactés pour intervenir sur site, à l'appui des éléments d'appréciation transmis.

4. **Traçabilité et information**
   Les événements seront tracés sur les relevés et rapports de garde (de la Loge-Standard, rapport de garde des administrateurs, fiches OSIRIS, etc.), leur synthèse sera communiquée au secrétaire du CHSCT.

P/

S. CURNIER-HILARIO

Réf. : SCH/ND/10-0150